

GESTATION POUR AUTRUI

Mères porteuses : Morano réplique à Boutin

NOUVELOBS.COM | 28.06.2008 | 11:57

Après les propos de Christine Boutin, critiquant la prise de position de Nadine Morano en faveur d'un "cadre légal", la secrétaire d'Etat à la Famille déplore "la confusion" apportée par la ministre dans ce débat.



Nadine Morano (Sipa)

La secrétaire d'Etat à la Famille Nadine Morano a répondu, samedi 28 juin, à la réaction et à la pétition lancée par sa collègue du gouvernement Christine Boutin, contre la légalisation de la "gestation pour autrui". Nadine Morano a ainsi déploré la "confusion" que Christine Boutin apportait au débat sur les mères porteuses. Christine Boutin, ministre du Logement, avait notamment critiqué la position de Nadine Morano en faveur d'un "cadre légal" pour les mères porteuses, tel que l'avait préconisé quelques jours plus tôt un groupe de travail du Sénat.

Prête à porter l'enfant de sa fille

Nadine Morano s'était alors dite prête à porter l'enfant de sa fille si celle-ci souffrait d'une malformation utérine. Propos que Christine Boutin a qualifié de "surprenants". Dans le quotidien *Libération*, la ministre du Logement avait déclaré ne pas pouvoir "imaginer que Nadine Morano, en charge de la Famille, n'ait pas envisagé les conséquences familiales, psychologiques et éthiques, de son acceptation du principe de pouvoir être la mère de ses propres petits-enfants". En réponse à la ministre du Logement, Nadine Morano a réaffirmé sa position sur RTL : "Je le redis, si ma fille était atteinte d'une malformation utérine et qu'elle pouvait devenir mère, et qu'à cause de cette malformation elle ne peut pas porter son propre enfant, et bien je le porterais".

Une réaction "passionnée"

Nadine Morano a aussi jugé la réaction de Christine Boutin de "passionnée", estimant qu'elle "apporte en même temps beaucoup de confusion, parce que le Sénat est très précis dans ses conditions". Elle a toutefois précisé que la mère porteuse ne devait "en aucun cas être la mère génitrice, c'est-à-dire la mère biologique". "La mère porteuse n'intervient que pour porter, donc il n'y pas de confusion de filiation", a-t-elle jugé. "Je ne donne pas à Christine Boutin le monopole des convictions religieuses", a ajouté Nadine Morano. Mercredi dernier, un groupe de travail du Sénat sur la maternité pour autrui a proposé dans un rapport la légalisation, sous strict encadrement, de la pratique controversée des mères porteuses. La Grande-Bretagne et la Grèce autorisent déjà cette pratique, qui reste interdite en France.